

COMMISSION chargée de l'examen :

- 1<sup>o</sup> De la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier et compléter la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne, en vue d'assurer le reboisement du sol de la France (N<sup>o</sup> 241, année 1910);
- 2<sup>o</sup> Des projets de lois, adoptés par la Chambre des Députés, déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer en exécution de la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne dans les périmètres : de Roya et Bevera (Alpes-Maritimes) (N<sup>o</sup> 257, année 1810); de l'Orbieu (Aude) (N<sup>o</sup> 258, année 1910); du Chassézac (Lozère) (N<sup>o</sup> 259, année 1910); du Gardon (Gard) (N<sup>o</sup> 260); de la Cèze (Gard) (N<sup>o</sup> 261); du Lavezon (Ardèche) (N<sup>o</sup> 262); de la Tinée (Alpes-Maritimes) (N<sup>o</sup> 263); du Guil (Hautes-Alpes) (N<sup>o</sup> 264); de Durance-Embrun (Hautes-Alpes) (N<sup>o</sup> 265); de la Blanche (Basses-Alpes) (N<sup>o</sup> 266); du Valdonnez (Lozère) (N<sup>o</sup> 267); du Chassézac (Gard) (N<sup>o</sup> 268); du Gier (Loire) (N<sup>o</sup> 269); de l'Arc-Inférieur (Savoie) (N<sup>o</sup> 270); de l'Eygues (Hautes-Alpes) (N<sup>o</sup> 271); de Drac-Souloise (Hautes-Alpes) (N<sup>o</sup> 272, année 1910).

(Nommée le 7 juin 1910.)

MM. *Blanc.*

- 1<sup>er</sup> BUREAU : ~~VIDAL DE SAINT-URBAIN~~ *Rapporteur*  
2<sup>o</sup> — VIDAL DE SAINT-URBAIN.  
3<sup>o</sup> — DENOIX.  
4<sup>o</sup> — AUDIFFRED. — *Président*  
5<sup>o</sup> — BEAUVISAGE.  
6<sup>o</sup> — SAILLARD.  
7<sup>o</sup> — VAGNAT.  
8<sup>o</sup> — DEFUMADE.  
9<sup>o</sup> — GRAVIN. — *Secrétaire*



2

Seance de la Commission

Sont nommés Président M. Audiffren  
Secrétaire M<sup>r</sup> Gravier

M<sup>r</sup> Collet expose l'économie de la proposition  
soumise au Sénat, en ce qui concerne  
la Conservation des Terrains en montagne  
autres que ceux visés par l'art. 2 de la Loi du  
20 Avril 1882, c. à d. ceux qui présentent un  
"Danger né et actuel"; Il s'agit, d'après la  
proposition de M. Fernand David votée par la  
Chambre des Députés d'organiser un régime  
spécial, complémentaire, de l'intervention de  
l'Etat, pour la mise en valeur et le reboucement  
de Terrains Communaux ou privés en  
montagne.

M. Collet est chargé d'un rapport  
provisoire pour le Jeudi, 16.

En 2<sup>e</sup> lieu, il présentera à la Com<sup>on</sup> les  
observations utiles pour les 14 projets de  
pénalités obligatoires soumis au Sénat et  
déjà votés par la Chambre.

Le Président  
H. Audiffren

Séance du 7 juillet 1910

Président: M. Audiffren,  
 M. Saubrie, directeur général des Eaux et forêts,  
 demande à présenter des observations au sujet de  
 l'amendement déposé par M. Vagnat sur l'art. 3  
 des projets déclarant d'utilité publique les travaux de  
 restauration; M. le Directeur explique que l'administration  
 des eaux et forêts ménage toujours des voies d'accès  
 à travers les périmètres vers les pâturages et vers  
 les abreuvoirs, de même qu'elle conserve aux  
 intéressés les droits de passage, d'usage et  
 d'entretien des canaux d'arrosage; mais il  
 ajoute qu'il ne lui est pas possible de le  
 laisser mettre dans la loi à cause des difficultés  
 que l'administration éprouverait si elle était,  
 obligée comme cela arrive parfois, de déplacer  
 les chemins ou les canaux d'arrosage par  
 suite d'éboulement.

Il donne lecture d'une <sup>note</sup> ~~lettre~~ à ce sujet  
 qui pourra être lue à la tribune du Sénat  
 par M. le rapporteur.

Après un échange d'observations entre M.  
 Calvet, rapporteur, M. Vagnat et M. le  
 Directeur, M. Vagnat déclare qu'en présence  
 des Déclarations de M. le Directeur Général  
 des Eaux et Forêts, il retirera son amendement.

Le Président

Le Secrétaire

Gravin

Séance du 7 avril 1911

Monsieur Audiffret, président de la Commission, dit que l'examen du projet organique dont M. Ferdinand David, député, est l'auteur ne pourra avoir lieu que dans une prochaine séance, dès que M. Calvet, rapporteur, aura eu un nouvel entretien avec M. David.

M. le président donne connaissance du projet relatif aux travaux à effectuer dans le périmètre de la Valserine, département de l'Ain, il expose que notre collègue M. Berard s'intéresse vivement à ce projet et désirerait qu'il fut voté par le Sénat avant les vacances.

Après une discussion sur les conditions d'exécution de ce projet qui n'a rencontré aucune opposition parmi les intéressés, M. Calvet est chargé de faire le rapport et de le déposer le plus tôt possible sur le bureau du Sénat.

Le Président

Le Secrétaire

Gravin

Séance du 18 juillet 1913.

M. Vagnat donne lecture de son rapport.

Il remplace M. Calvet non véridique.

Après quelques observations de M. Audiffret les conclusions du rapport ont été adoptées.

M. le Sénat a pu en discuter.

Le Président

Le Secrétaire.

H. Audiffret

A. Rogues